



Principes fondamentaux

Intelligence artificielle

Principes pour les audiologistes et les orthophonistes

Approuvé par le Conseil : 19 janvier 2026

Publié : 21 janvier 2026

Introduction

L'intelligence artificielle (IA) est de plus en plus utilisée dans les soins de santé, y compris en audiologie et en orthophonie. Voici des exemples : outils de transcription automatisée, algorithmes d'ajustement de prothèses auditives, générateurs de matériel thérapeutique et logiciels de planification.

L'IA a le potentiel d'améliorer l'accès des patients et des clients, d'alléger les tâches administratives et de soutenir le processus décisionnel clinique. En même temps, l'IA soulève d'importantes considérations éthiques, professionnelles et juridiques qui doivent être abordées pour maintenir la confiance des patients / clients et respecter les responsabilités professionnelles.

La présente recommandation ne crée pas de nouvelles obligations. Il s'agit plutôt de cerner les **principes fondamentaux** qui guideront l'utilisation responsable de l'IA dans le cadre de la pratique, conformément aux codes de déontologie et aux normes professionnelles en vigueur.

Définitions

Terme	Définition	Notes et exemples
Intelligence artificielle (IA)	Vaste catégorie d'algorithmes et de modèles qui exécutent des tâches et présentent des comportements généralement associés à l'intelligence humaine, comme l'apprentissage, le raisonnement, la prise de décisions et la constatation des tendances.	Comprend à la fois l'IA traditionnelle (p. ex., algorithmes de diagnostic, logiciels d'ajustement d'appareils auditifs) et l'IA générative (p. ex., génération de texte, de la parole ou d'images).
Transcripteur par IA	Un outil numérique qui utilise l'IA pour résumer ou transcrire les conversations avec les patients en notes cliniques électroniques.	Peut aider à la documentation, mais les personnes immatriculées demeurent responsables de vérifier l'exactitude et les renseignements complets avant de les inclure dans le dossier du client.

Terme	Définition	Notes et exemples
Outils d'IA ouverts	Systèmes d'IA hébergés à l'externe (p. ex. ChatGPT, Bard) où les données saisies peuvent être stockées ou utilisées pour entraîner les futures versions du modèle.	Ne jamais saisir de renseignements permettant d'identifier un patient. Utiliser pour les tâches générales comme la récapitulation de documents publics ou la rédaction de ressources non identifiables.
Outils d'IA fermés	Systèmes d'IA installés ou sous licence dans un environnement sécurisé (p. ex. systèmes hospitaliers, infrastructure informatique de clinique).	Les données restent dans une infrastructure sécurisée. Peut être plus sécuritaire pour les applications cliniques, mais les résultats doivent tout de même être vérifiés.

Exigences professionnelles existantes

L'utilisation de l'IA ne modifie pas les responsabilités fondamentales des audiologistes et des orthophonistes, notamment les obligations en vertu des éléments suivants :

- Le **Code de déontologie de l'OAONB**
- **Normes de pratique de l'OAONB**, y compris la prestation de services, la responsabilité professionnelle et l'imputabilité, et la gestion des pratiques
- La **législation** provinciale et fédérale applicable, comme la Loi sur l'accès et la protection des renseignements personnels sur la santé (LAPRMPS) du Nouveau-Brunswick,

Principes fondamentaux : ÉCOUTE

Pour soutenir l'intégration sécuritaire et éthique de l'IA dans la pratique, les audiologistes et les orthophonistes peuvent se souvenir de l'acronyme ÉCOUTE :

Principe	Engagement	Actions
É Éthique, responsabilité et obligations professionnelles	Les personnes immatriculées demeurent entièrement responsables du	○ Vérifiez les résultats de l'IA par rapport aux normes professionnelles et aux pratiques recommandées.

Principe		Engagement	Actions
		jugement clinique et des résultats lorsque l'IA est utilisée.	○ Traitez l'IA comme une tâche déléguée (p. ex. : étudiant ou assistant) : vous êtes l'ultime responsable.
C	Consentement éclairé et transparence	Les patients ou les clients doivent être informés si l'IA est utilisée dans l'évaluation, la thérapie ou la documentation.	○ Expliquez comment l'IA est utilisée (p. ex. transcription, planification de la thérapie). ○ Décrivez les risques, les avantages et les solutions de rechange. ○ Obtenez et documenter le consentement du patient/client, en s'assurant qu'il a la possibilité de refuser l'utilisation de l'IA.
O	Obligation de protéger la sécurité et la vie privée	Les données sur les patients / clients doivent être protégées en tout temps.	○ Supprimez ou dépersonnalisez les renseignements personnels sur la santé avant de les saisir dans des systèmes d'IA ouverts. ○ Assurez-vous de respecter les lois provinciales sur la protection de la vie privée (p. ex. : LAPRMPS, LPRPDE) ainsi que les politiques organisationnelles (par exemple, la LAPRMPS exige que les renseignements personnels soient stockés et consultés uniquement au Canada). ○ Évaluez les risques pour la vie privée avant d'introduire des outils d'IA. ○ Prévoyez un plan en cas de défaillance ou d'indisponibilité des outils d'IA.
U	Utiliser le jugement clinique	L'IA peut soutenir, mais jamais remplacer, l'expertise professionnelle.	○ Évaluez de manière critique les résultats générés par l'IA. ○ Évitez de trop vous fier à l'automatisation. ○ Assurez-vous que les résultats produits par l'IA peuvent être compris et expliqués. Les personnes immatriculées doivent être en mesure d'interpréter ces résultats dans les limites de leur champ de pratique.
T	Tenir compte de l'équité et des biais	Les résultats de l'IA peuvent refléter des biais dans les données d'apprentissage.	○ Évaluez si les résultats représentent équitablement diverses populations (linguistique, culturelle, accessibilité). ○ Adaptez les résultats de l'IA au contexte unique de chaque patient ou client.

Principe		Engagement	Actions
E	Éducation et formation continues	La formation continue est essentielle pour une utilisation compétente de l'IA.	○ Tenez-vous au courant des capacités, des risques et des limites de l'IA. ○ Développez vos compétences et participez au perfectionnement professionnel lié à la santé numérique. ○ Élaborez des politiques établissant des normes minimales en matière d'IA pour votre pratique. ○ Évitez d'adopter des outils d'IA qui ne sont pas conformes aux normes du RCASLPNB. ○ Établissez des processus pour vérifier les résultats de l'IA et s'assurer que les humains ont le dernier mot.

Exemples de pratique pour les audiologistes et les orthophonistes

- **Outils de transcription** : L'IA peut contribuer à la prise de notes, mais l'exactitude et l'exhaustivité des résultats doivent être vérifiées, car les personnes immatriculées sont ultimement responsables de leur utilisation des outils d'IA.
- **Génération de matériel thérapeutique** : L'IA peut proposer la planification de séances, élaborer des activités d'intervention ou créer une assistance thérapeutique virtuelle semblable à celle d'un humain pour les patients ou clients; les personnes immatriculées doivent s'assurer que ces outils sont appropriés pour chaque patient ou client.
- **Applications en audiologie** : Les algorithmes d'aide auditive ou les outils de dépistage automatisés peuvent éclairer les soins, mais ne doivent pas remplacer l'expertise diagnostique.
- **Utilisations administratives** : La planification, la facturation et la génération de formulaires peuvent améliorer l'efficacité, mais doivent maintenir la confidentialité des patients ou des clients.

Applications d'IA approuvées

- L'OAONB ne peut pas faire de recommandations concernant des technologies, des outils ou des fournisseurs d'IA particuliers. L'Ordre ne réglemente pas l'utilisation des systèmes d'IA ni leurs développeurs. Santé Canada agit actuellement à titre d'organisme de surveillance des appareils et des systèmes médicaux qui utilisent l'IA. Le rôle de l'OAONB est de réglementer ses immatriculés, en s'assurant que toute utilisation de l'IA respecte la législation, les règlements, le Code de déontologie et les Normes de pratique en vigueur.

Risques à considérer

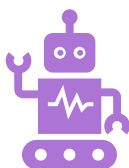


Confidentialité et sécurité des données : Évitez de saisir des données identifiables sur les patients dans des plateformes d'IA

ouvertes. Les technologies d'IA peuvent stocker ou partager des renseignements (y compris des renseignements personnels sur la santé) qui sont saisis dans le système de données d'IA. Il est important de comprendre les conditions d'utilisation et les politiques de confidentialité du système d'IA utilisé, ainsi que le risque d'atteinte à la vie privée.



Biais : Les systèmes d'IA peuvent être moins performants avec certains accents, certaines langues ou certains profils auditifs. Les algorithmes d'IA sont basés sur des données qu'ils ont été entraînés à analyser et peuvent ne pas prendre en compte d'autres facteurs liés au client, comme le sexe, l'origine ethnique, le statut socio-économique, l'environnement, etc.



Inexactitudes : L'IA générative peut produire des renseignements inexacts ou trompeurs. Les systèmes d'IA produisent également des informations sans révéler le raisonnement ou les sources qui sous-tendent leur fonctionnement interne et leur prise de décision (c'est ce qu'on appelle l'effet « boîte noire »).



Confiance du patient : Lorsqu'elle est utilisée sans le consentement ou la connaissance du client, ou lorsque les clients perçoivent son utilisation comme un substitut au fournisseur de soins de santé qu'ils consultent, l'IA peut perturber la relation client-fournisseur, qui fait partie intégrante de soins sûrs et efficaces.



Dépendance excessive : La complaisance ou une dépendance excessive à l'égard de l'IA peut entraîner l'érosion des compétences en pensée critique. Les personnes immatriculées doivent éviter de substituer l'IA à leur jugement professionnel. L'utilisation de l'IA dans la prestation des services cliniques peut donner l'apparence de soins compétents, masquant potentiellement les lacunes réelles des immatriculés.

Liste de vérification : ÉCOUTE pour une utilisation responsable de l'IA

É - Éthique, responsabilité et obligations professionnelles	Ai-je vérifié que les résultats de l'IA sont conformes aux normes professionnelles et aux meilleures pratiques?	☐
	Suis-je prêt à assumer l'entière responsabilité de toutes les décisions et de tous les résultats cliniques liés à l'IA?	☐
	Est-ce que je traite les résultats de l'IA comme une tâche déléguée tout en conservant la responsabilité ultime des soins aux patients / clients?	☐
	Ai-je réfléchi à la façon dont l'utilisation de l'IA s'inscrit dans mes obligations en vertu du Code de déontologie et des Normes de pratique de l'OAONB?	☐
C – Consentement éclairé et transparence	Ai-je expliqué au patient que l'IA sera utilisée dans le cadre de ses soins?	☐
	Ai-je discuté des risques, des avantages et des solutions de rechange possibles liés à l'utilisation de l'IA?	☐
	Ai-je obtenu et documenté le consentement éclairé?	☐
	Ai-je informé le patient qu'il peut refuser l'utilisation de l'IA dans le cadre de ses soins?	☐
O - Obligation de protéger la sécurité et la vie privée	Me suis-je assuré qu'aucune information permettant d'identifier un patient n'est saisie dans les outils d'IA ouverts?	☐
	L'outil d'IA est-il conforme à la législation provinciale sur la protection de la vie privée, telle que la LAPRMPS et la LPRPDE (PIPEDA), ainsi qu'aux politiques de confidentialité organisationnelles ?	☐
	Ai-je un plan en place pour maintenir la continuité du service si l'outil d'IA tombe en panne ou n'est pas disponible?	☐
U - Utiliser le jugement clinique	Est-ce que j'évalue de façon critique les résultats de l'IA avant de les utiliser dans les soins aux patients?	☐
	L'IA est-elle utilisée pour appuyer, et non remplacer, mon jugement clinique et mon expertise?	☐
	Puis-je interpréter et expliquer les résultats de l'IA dans le cadre de mon champ d'exercice avant de les appliquer aux soins aux patients ou aux clients?	☐
	Ai-je communiqué aux patients ou aux clients que leurs soins sont guidés par l'expertise professionnelle, et non par l'IA seule?	☐
T - Tenir compte de l'équité et des biais	Ai-je évalué si les résultats de l'IA peuvent être biaisés (linguistiques, culturels, accessibilité)?	☐
	Ai-je adapté les résultats de l'IA pour qu'ils reflètent les besoins et le contexte uniques de chaque patient ou client?	☐

E - Éducation et formation continues	Est-ce que je participe à un perfectionnement professionnel continu lié à l'IA et à la santé numérique?	☐
	Ai-je élaboré ou suivi des politiques qui établissent des normes minimales en matière d'IA pour ma pratique?	☐

Références

- College of Physicians and Surgeons of British Columbia. *Principes éthiques pour l'intelligence artificielle en médecine* (anglais) (2024).
- College des médecins et chirurgiens de Terre-Neuve-et-Labrador. *Lignes directrices sur l'intelligence artificielle* (anglais) (2024).
- Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario. *Intelligence artificielle — Principes pour les physiothérapeutes* (anglais) (2024).
- Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario. *Que devraient prendre en considération les ergothérapeutes s'ils utilisent l'intelligence artificielle (IA) dans leur pratique?* (anglais) (2024).
- Collège des médecins et chirurgiens de l'Ontario. *Conseils à la profession : Les transcrits d'IA en pratique clinique* (anglais) (2024).
- Association canadienne de protection médicale. *L'émergence de l'IA dans les soins de santé*. (2023).
- Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. *Principes pour des technologies d'IA génératives responsables, fiables et protégeant la vie privée*. (2023).
- Inforoute Santé du Canada. *Intégrer la santé numérique à l'expérience des soins de santé*. (2024).
- Santé Canada. *Lignes directrices préalables à la mise en marché pour les instruments médicaux fondés sur l'apprentissage machine*. (2025).
- Collège des orthophonistes et audiologistes de l'Alberta. Ligne directrice : Utilisation responsable de l'IA dans la pratique professionnelle de l'orthophonie et de l'audiologie. (2025).